



Paris le 3 juin 2016

Suite à notre lettre ouverte où nous contestons le profilage systématique des postes du Secrétariat Général, le Président de la CAP des ASS a décidé de faire marche arrière. Les postes sont donc déprofilés. Pour que tout le monde puisse candidater dans les temps, un délai supplémentaire est donc accordé. Cependant, concernant la diffusion, il y a fort à redire. Le 2 juin 2016, soit la veille de la fin du dépôt officiel des demandes de mutations, plusieurs collègues, notamment à la PJJ, n'ont toujours pas été destinataires de la circulaire de mobilité publiée le 12 mai! De qui se moque-t-on?

De plus, vous êtes nombreux-ses à avoir remarqué que le logiciel Harmonie ne fonctionne pas correctement : informations personnelles erronées, postes vacants qui n'apparaissent pas, codes pour postes en PSDV absents, etc. Certaines directions ont cru bon de refuser de faire remonter par voie hiérarchique les demandes de collègues car leur demande papier ne correspondait pas avec la demande Harmonie! Nous encourageons donc ces collègues à adresser, en plus de la voie hiérarchique, directement leur demande à l'adresse mail du secrétariat général mentionnée dans la circulaire de mobilité :

[cap.brt-sdrhs-3sp-sg@justice.gouv.fr](mailto:cap.brt-sdrhs-3sp-sg@justice.gouv.fr) . Une copie à vos représentants à la CAP ne serait pas du luxe afin que nous puissions veiller au bon respect de vos demandes.

Les représentants du personnel élus à la CAP des ASS